

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 12 juin 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1
Martin Smith, conseiller du district n° 2¹
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7

Sont absents :

Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et n'exerce pas son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2017-06-144)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Hugues Létourneau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

En amendement,

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau

DE RETIRER le point 7.5 *Modification à la Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc.*

Cette proposition ne peut être mise aux voix puisqu'elle n'est pas appuyée par un autre membre du conseil, conformément à l'article 15 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil* (2015-125).

¹ Le conseiller Martin Smith quitte son siège à 21 h 03 après la première période de questions et reprend son siège à 21 h 07 après le rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération.

Vote sur la proposition principale :

Votent pour : Les conseillers J. Bouchard, M. Smith, B. Chassagne,
H. Létourneau et D. Bowles.

Vote contre : Le conseiller D. Lebeau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2017-06-145)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 avec
dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris
connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Annonces des membres du conseil

Une période d'annonces de la part des membres du conseil est tenue
de 19 h 36 à 20 h 03.

Première période de questions

Cette période de questions débute à 20 h 03 et se termine à 21 h 03. Au cours
de cette période, la personne suivante a déposé le document mentionné ci-
contre :

- M. Pierre Brodeur dépose un signet concernant le respect du droit de
stationnement des personnes handicapées.
-

Le conseiller M. Smith quitte son siège à 21 h 03.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil
d'agglomération du 18 mai 2017

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil
d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 mai 2017, le tout
conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences
municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2017-06-146)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 15 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-170615-2.3 Autorisation de déployer des employés et des équipements afin de soutenir les opérations d'aide aux sinistrés dans les municipalités touchées par les inondations (SD-2017-2292);

CA-170615-2.4 Adoption du bilan de l'année 2016 du Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle (SD-2017-2193);

CA-170615-2.6 Modification des Règles régissant les commissions du conseil d'agglomération (SD-2017-2397);

CA-170615-2.7 Approbation du rapport d'activités du Fonds de développement des territoires (SD-2017-2480);

CA-170615-4.1 Appropriation d'une somme à même le surplus non affecté de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-2084);

CA-170615-5.2 Approbation de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306, concernant les modifications au Régime de retraite des employés cols blancs de la Ville de Longueuil dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (SD-2017-2167);

CA-170615-6.1 Adjudication du contrat (APP-17-030) pour la fourniture et l'installation d'équipements pour l'enregistrement, le visionnement et la gestion de trois salles d'interrogatoires pour le Service de police et emprunt au fonds de roulement (SD-2017-1977);

CA-170615-6.2 Adjudication du contrat (APP-17-028) pour la fourniture de munitions de pratique de calibre 9 mm pour le Service de police (contrat 2) (SD-2017-2192);

CA-170615-8.1 Approbation d'une entente de collaboration à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire des Patriotes dans le cadre de la stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école (SD-2017-1284);

CA-170615-8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie (CAVAC de la Montérégie) concernant la mise en œuvre d'un projet pilote (SD-2017-1838);

CA-170615-8.3 Autorisation de rembourser à la Ville de Saint-Lambert les dépenses encourues pour la réparation d'un ouvrage de régulation des eaux usées situé dans la rue Alexandra, à Saint-Lambert (SD-2017-1948);

CA-170615-8.4 Approbation d'une entente de collaboration à intervenir entre la Ville et les établissements membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) dans le cadre de la stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école (SD-2017-2169);

CA-170615-8.5 Approbation d'une entente de collaboration à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire Riverside dans le cadre de la stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école (SD-2017-2177);

CA-170615-8.6 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Ville de Varennes, prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2017-2186);

CA-170615-8.7 Approbation du Règlement L-78 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2322);

CA-170615-8.8 Approbation du Règlement L-79 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2324);

CA-170615-8.9 Approbation du Règlement L-80 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-2325).

CA-170615-8.11 Adoption du Règlement CA-2017-271 modifiant le Règlement CA-2007-71 prévoyant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités liées pour le financement des dépenses de la municipalité centrale pour l'exercice des compétences du conseil d'agglomération (SD-2017-1990);

CA-170615-8.12 Approbation d'une entente intermunicipale concernant l'appel d'offres de services professionnels relatifs au progiciel GOcité (SD-2017-2332);

CA-170615-8.13 Approbation d'une entente intermunicipale globale concernant le progiciel GOcité à intervenir entre les villes de Longueuil, Victoriaville, Saint-Eustache, Thetford Mines et Sherbrooke (SD-2017-2352).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-147)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Dominique Lebeau

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Le représentant de la ville fait rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Dominique Lebeau : Commission du budget, des finances et de l'administration.

Le conseiller M. Smith reprend son siège à 21 h 07.

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

(2017-06-148)

Modification du Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux bâtiments et un emprunt de 3 007 425 \$ (2015-127)

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 11 mai 2015, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n^o 2015-05-095, adopté le *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux bâtiments en un emprunt de 3 007 425 \$ (2015-127)*;

CONSIDÉRANT QU'après avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 2 juin 2015, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 juillet suivant et est entré en vigueur le 15 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE bien que de type « parapluie », ce règlement d'emprunt visait notamment à réaliser des travaux d'immobilisations portant sur l'édifice de la bibliothèque municipale à raison de 1 918 400 \$, taxes et frais incidents en sus, ainsi que le projet « Arts dans la ville » à raison de 100 000 \$, taxes et frais incidents en sus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs au projet de rénovation de l'édifice de la bibliothèque municipale sont supérieurs à ce qui avait été prévu au règlement n^o 2015-127;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux sont cependant supportés à raison de la somme de 1 280 014 \$ provenant d'une subvention octroyée par la *Fondation des amis de la bibliothèque de Saint-Lambert*;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux d'immobilisations relatifs au projet « Arts dans la ville » (mieux connu sous le titre « Musée à ciel ouvert ») sera financé à même le *Programme de paiement comptant progressif*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut, malgré toute disposition

inconciliable, modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que :

- 1° elle n'augmente pas la charge des contribuables; ou
- 2° elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement n° 2015-127 afin d'accroître le montant des dépenses en immobilisations qu'il décréait et d'affecter d'une somme équivalente le montant provenant en partie d'une subvention et en partie du *Programme de paiement comptant progressif*;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE MODIFIER le *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives aux bâtiments en un emprunt de 3 007 425 \$ (2015-127)* :

- 1° par le remplacement, à l'article 1, du montant « 3 007 425 \$ » par « 4 392 426 \$ »;
- 2° par le remplacement, à la première ligne de l'article 2, du mot « les » par « une partie des »;
- 3° par l'insertion, après l'article 2, du suivant :

« ARTICLE 2.1 : Afin de pourvoir au financement de l'autre partie des dépenses prévues au présent règlement, le conseil :

- 1° affecte la somme de 1 280 014 \$ provenant de la subvention octroyée à la ville par la *Fondation des amis de la bibliothèque de Saint-Lambert*;
- 2° affecte la somme de 104 987 \$ à même le *Programme de paiement comptant progressif*. »;

- 4° par le remplacement du premier alinéa de l'article 4 par le suivant :

« Outre les sommes mentionnées à l'article 2.1, le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute autre contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - projet de règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville

Le conseiller M. Smith donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2016-144)* sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur.

Ce projet de règlement modificateur vise à prévoir de nouveaux tarifs en matière de sports, de loisirs ou de vie communautaire. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Avis de motion - projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone RA-10 à même une partie de la zone PB-23

Le conseiller B. Chassagne donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone RA-10 à même une partie de la zone PB-23 sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

(2017-06-149)

Adoption du premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone RA-10 à même une partie de la zone PB-23 et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2008, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2008-09-311, adopté le *Règlement remplaçant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Lambert* (2008-43);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier ce règlement afin d'agrandir la zone RA-10 à même une partie de la zone PB-23;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après désignée « la loi », le conseil doit pour ce faire adopter un premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la loi, la ville tient une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut cependant déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le premier projet de règlement modifiant le le *Règlement de zonage* afin d'agrandir la zone RA-10 à même une partie de la zone PB-23 (2017-43-10-P1);

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement le mercredi 28 juin 2017 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2017 pour les sommes respectives de 7 453 033,95 \$ et 893 694,56 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport budgétaire et des états comparatifs au 31 mars 2017

Le directeur des finances et trésorier explique le rapport budgétaire et les états comparatifs au 31 mars 2017. Il répond aux questions de l'assistance à ce sujet.

Il est procédé au dépôt du rapport budgétaire et des états comparatifs au 31 mars 2017.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des Ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

(2017-06-150)

Comblement du poste de chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Dominique Laberge a récemment quitté ses fonctions de chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir à ce poste;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'EMBAUCHER M^{me} Patricia Gutierrez au poste de chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à titre d'employé régulier suivant les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur; l'entrée en fonction de M^{me} Gutierrez étant prévue au cours du mois de juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-151)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI02 ayant pour objet l'achat d'une voiture compacte et emprunt au fonds de roulement afin de pourvoir au paiement de cette dépense

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI02 ayant pour objet l'achat d'une voiture compacte à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la

soumission conforme la plus basse, soit l'entreprise *9124-5704 Québec inc.* faisant affaire sous le nom *Toyota Duval*, sur la base du prix forfaitaire de 23 094,32 \$, toutes taxes comprises;

D'EMPRUNTER la somme maximale de 23 094,32 \$ au fonds de roulement de la ville [poste budgétaire n° 22-300-08-750] afin de pourvoir au paiement de cette dépense; cet emprunt devant être remboursé suivant un terme de cinq ans;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-152)

Adjudication du contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI03 ayant pour objet l'achat d'un tracteur à trottoir articulé sur roues avec équipement et emprunt au fonds de roulement afin de pourvoir au paiement de cette dépense

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Hugues Létourneau

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 17ÉQUI03 ayant pour objet l'achat d'un tracteur à trottoir articulé sur roues avec équipement à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit l'entreprise *Location Robert et fils inc.* faisant notamment affaire sous le nom *Équipements Robert*, sur la base du prix forfaitaire de 117 388,33 \$, toutes taxes comprises;

D'EMPRUNTER la somme maximale de 117 388,33 \$ au fonds de roulement de la ville [poste budgétaire n° 22-300-61-760] afin de pourvoir au paiement de cette dépense; cet emprunt devant être remboursé suivant un terme de cinq ans;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-153)

Adjudication du contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de deux niveleuses avec chauffeur

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Hugues Létourneau

D'ADJUGER le contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de deux niveleuses avec chauffeur pour une durée d'un an à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les entreprises Michaudville inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 85 368,94 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être reconduit pour quatre périodes consécutives d'un an chacune, chaque période de reconduction étant prise individuellement, avec ajustement des prix suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada

du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant estimée à 426 844,69 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-331-00-515;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

Votent pour: Les conseillers J. Bouchard, M. Smith, D. Lebeau, H. Létourneau et D. Bowles.

Vote contre: Le conseiller B. Chassagne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2017-06-154)

Adjudication du contrat de services professionnels n° 16GN10A ayant pour objet la fourniture de services professionnels pour le contrôle des matériaux, les études géotechniques et la caractérisation environnementale

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne appuyé par le conseiller Jean Bouchard

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 16GN10A ayant pour objet la fourniture de services professionnels pour le contrôle des matériaux, d'études géotechniques et de caractérisation environnementale pour une durée d'un an à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage final, soit *Groupe ABS inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 137 011 \$, toutes taxes comprises, ce contrat pouvant par ailleurs être reconduit pour quatre périodes consécutives d'un an chacune, chaque période de reconduction étant prise individuellement, avec ajustement des prix suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant estimée à 685 056,98 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 22-xxx-xx-720 ;

D'AUTORISER le Directeur des finances et trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-155)

Adjudication du contrat de construction n° 17GN06 ayant pour objet la réfection de trottoirs et de bordures

Il est proposé par le conseiller Hugues Létourneau appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'ADJUGER le contrat de construction n° 17GN06 ayant pour objet la réfection de trottoirs et de bordures à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9541802 Canada inc.* faisant affaire sous

le nom *Construction Globe & Sky*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 482 699,54 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER une partie de la dépense, soit la somme de 271 317,00 \$, au poste budgétaire n° 22-300-58-720;

D'IMPUTER une autre partie de la dépense, soit la somme de 211 382,54 \$, au poste budgétaire n° 22-300-62-720;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-156)

Fermeture temporaire d'une partie de l'avenue Argyle à la circulation pour la tenue hebdomadaire du marché d'été

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller Hugues Létourneau

DE FERMER temporairement à la circulation une partie de l'avenue Argyle entre le boulevard Desaulniers et la rue d'Aberdeen pour la tenue hebdomadaire du marché d'été tous les jeudis, entre 13 h et 20 h 30, du 15 juin au 21 septembre, à l'exception du 24 août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-157)

Fermeture temporaire de rues à la circulation pour la tenue de l'événement Saint-Lambert en fête

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

DE FERMER temporairement à la circulation les rues suivantes pour la tenue de l'événement « *Saint-Lambert en fête* », du 22 août à 00 h 01 au 28 août à 18 h :

- la partie de la rue Elm, entre les avenues Victoria et Lorne;
- les parties des rues Green et d'Aberdeen, entre les avenues Notre-Dame et Victoria;
- la partie de l'avenue Argyle, entre l'avenue Victoria et la rue d'Aberdeen;
- la partie de l'avenue Victoria, entre le boulevard Desaulniers et la rue du Prince-Arthur;
- les parties des rues Woodstock et Webster, entre les avenues Notre-Dame et Victoria.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-158)

Autorisation aux commerçants dont l'établissement d'entreprise est situé à l'intérieur du périmètre du festival Saint-Lambert en fête d'exploiter leur café-terrasse jusqu'à minuit

CONSIDÉRANT QUE le festival *Saint-Lambert en fête* aura lieu cette année du 24 au 28 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des règlements numéros 6, 300, 646 et 753 de l'ancienne Ville de Saint-Lambert, la vente au détail de « boissons enivrantes » à l'intérieur des limites de la ville est prohibée sauf à l'occasion de repas;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 6.7 de la Charte des cafés-terrasses, « les heures d'exploitation d'un café-terrasse sont de 7 h à 23 h seulement »;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2017, l'organisme *Saint-Lambert en fête* a demandé à la ville d'accorder une dérogation aux règles existantes afin de permettre que de l'alcool puisse être servi sur les terrasses extérieures, et ce, jusqu'à minuit durant cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à prolonger jusqu'à minuit l'heure de fermeture des cafés-terrasses qui sont situés à l'intérieur du périmètre du festival *Saint-Lambert en fête* durant la tenue de cet événement;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'AUTORISER les commerçants qui exploitent un café-terrasse, dont l'établissement d'entreprise est situé à l'intérieur du périmètre du festival Saint-Lambert en fête, à vendre de l'alcool à l'occasion d'un repas entre 11 h et 24 h (minuit), et ce, pendant la durée de cet événement, à savoir du 24 au 28 août 2017;

D'AUTORISER la chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection à signer au nom de la ville tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-159)

Octroi d'une aide financière à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux victimes des inondations printanières

CONSIDÉRANT la survenance d'importantes inondations au Québec ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE la *Croix-Rouge canadienne* est venue et vient toujours en aide aux victimes de ces inondations parfois dévastatrices;

CONSIDÉRANT les besoins financiers de cette société dans l'accomplissement de cette mission;

CONSIDÉRANT QUE les membres du personnel de direction de la ville lui ont collectivement offert la somme de 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville reconnaît l'effort de ses employés et souhaite à son tour apporter son aide aux victimes de ces inondations;

Il est proposé par le conseiller Jean Bouchard
appuyé par le conseiller Hugues Létourneau

D'OCTROYER à la *Croix-Rouge canadienne* la somme de 2 000 \$ afin lui permettre de venir en aide aux victimes des inondations survenues ce printemps au Québec;

D'IMPUTER la présente dépense au poste budgétaire n° 02-131-11-499;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-160)

Modification à la Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 18 avril 2016, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2016-04-091, adopté la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc*, laquelle a remplacé la politique du même nom, qui était en vigueur depuis le 11 avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 4 de cette politique, il est prévu que la durée maximale du mandat des membres des comités est de huit ans;

CONSIDÉRANT QUE certains membres font partie des comités depuis de nombreuses années et que leur implication bénévole constitue un apport important et reconnu par la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier la politique de manière à ce que la durée du mandat des membres débute à la date de l'adoption de la politique, soit au 18 avril 2016;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller Martin Smith

DE MODIFIER l'article 4 de la *Politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc* :

- 1° par l'ajout, à la fin du quatrième paragraphe, de la phrase suivante : « Cette durée est calculée à partir de l'adoption de la présente politique, soit le 18 avril 2016. »;
- 2° par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« Le membre du conseil qui préside un comité ou un groupe de travail doit produire au conseil au moins une fois l'an un rapport sur la composition de ce comité ou de ce groupe de travail dans lequel il est notamment fait mention du renouvellement de ses membres. ».

Votent pour: Les conseillers J. Bouchard, M. Smith, B. Chassagne, H. Létourneau et D. Bowles.

Vote contre: Le conseiller D. Lebeau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2017-06-161)

Désignation d'un maire suppléant

ATTENDU QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2016-12-321, désigné le conseiller Hugues Létourneau à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un nouveau maire suppléant pour la période s'étendant du 1^{er} juillet jusqu'à la fin de son mandat;

Il est proposé par le conseiller Hugues Létourneau
appuyé par le conseiller Jean Bouchard

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller David Bowles à titre de maire suppléant pour la période s'étendant du 1^{er} juillet à la fin de son présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 19 avril 2017 du comité consultatif d'urbanisme.

(2017-06-162)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
232, avenue Curzon (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 232, avenue Curzon considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait :

- au choix des matériaux qui rend le bâtiment massif et qui ne s'harmonise pas avec les dominantes observées;

- aux jeux de volumétrie qui doivent être réalisés de façon à rendre le projet moins massif;
- aux détails qui doivent être fournis sur la porte d'entrée du garage et sur la hauteur des maisons voisines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-163)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
315, avenue de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la construction d'un porche de l'immeuble situé au 315, avenue de Morlake.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-164)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
278, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 278, avenue Maple.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-165)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
242, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 242, avenue de Stanley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-166)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
370, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 370, avenue de Brixton, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait :

- au pourcentage de revêtement de maçonnerie sur les élévations latérales qui n'est pas conforme au *Règlement de zonage* (2008-43);
- au projet de transformation et d'agrandissement qui n'est pas en harmonie avec les bâtiments du secteur;
- aux modifications proposées qui donnent une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural et la période culturelle de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2017-06-167)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale
892, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2017;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 892, rue Boissy, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en ce qui a trait :

- aux revêtements proposés qui ne sont pas conformes aux articles du chapitre 4 du *Règlement de zonage* (2008-43);
- aux modifications proposées qui donnent une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural et la période culturelle de la maison et du secteur;
- aux matériaux de revêtement et leur couleur qui doivent s'agencer avec ceux des constructions situées à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions

Cette période de questions débute à 21 h 43 et se termine à 21 h 57.

Période de commentaires des membres du conseil

Une période de commentaires des membres du conseil est tenue de 21 h 57 à 22 h 07.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 07.

Alain Dépatie
Maire

Mario Gerbeau
Greffier